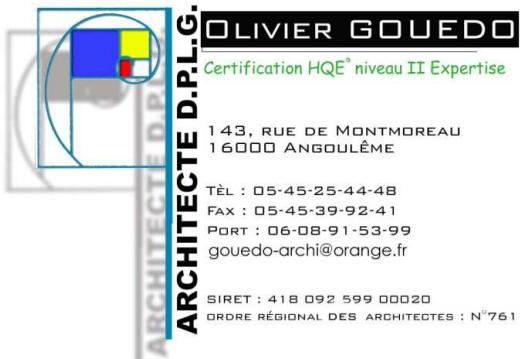


## Olivier GOUEDO, architecte dplg



### Extension d'une mairie à Aussac Vadalle

#### **VOLET PAYSAGER**

Le présent projet consiste en la **réhabilitation et l'extension** de la mairie d'Aussac Vadalle afin de créer un nouveau hall d'accueil, des bureaux, un nouveau bloc sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite en rez de chaussée, et de créer une salle de classe supplémentaire à l'étage.

Le terrain est situé sur les parcelles n° 9, 10 et 11 de la section D. Il se situe en zone 3-Modéré dans les risques sismiques.

L'accès au site s'effectuera depuis la rue de la République. Une aire de stationnement pour les handicapés sera créée.

Les EP sont dainées. Un assainissement autonome pour la mairie et l'école est en cours de projet et fera l'objet d'une demande spécifique.

#### **Matériaux:**

L'extension sera en maçonnerie enduit d'un ton cendré beige clair (dans la gamme Weber et Broutin). L'acrotère des sanitaires sera enduit d'un ton pierre. Le mur de refend entre l'auvent et l'abri bus sera revêtu d'un parement pierre.

La toiture sera composée d'un bac acier recouvert d'une étanchéité. La pente sera de 3.5%.

Les menuiseries, les boîtes à eau et les coiffes d'acrotère seront en aluminium de couleur "anthracite" de la gamme Futura.

#### **Volet paysager:**

La mairie est constituée actuellement d'un bâtiment d'architecture traditionnelle avec toiture tuile, murs en pierre enduit à la chaux, soubassement et encadrement en pierre de taille.

L'extension sera constituée d'un volume courbe implanté contre la façade Est du bâtiment existant. La courbe dessinera un auvent abritant l'entrée principale. L'abri-bus actuel sera démolie et intégré dans l'extension avec une couverture en alignement avec le bandeau de l'extension. La volonté architecturale n'a pas été de faire du mimétisme mais au contraire de créer un contraste entre la partie réhabilitée et l'extension. Cette dernière étant un volume plus bas et de tonalité similaire, l'architecture existante reste l'élément visuel dominant. Ainsi, l'extension, par son implantation et ses dimensions présente une volumétrie simple ne portant pas atteinte au caractère des lieux avoisinants.

**Accessibilité**

**L'accessibilité** aux personnes handicapées a été une préoccupation majeure avec notamment la mise en place de sanitaires adaptés, et la création de circulations larges pour les aires de retournement.